



## Fiche de données de sécurité

Copyright,2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	24-5519-4	<b>Numéro de version:</b>	7.01
<b>Date de révision:</b>	20/04/2021	<b>Annule et remplace la version du :</b>	18/03/2021

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) REVETEMENT ANTI-GRAVILLONNAGE TEXTURE NOIR PN 08868

#### Numéros d'identification de produit

DS-2729-9114-4      UU-0109-3515-1

7000070291      7100227558

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Vernis

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** tfr@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification d'aspiration n'est pas requise sur l'étiquette en raison de la viscosité du produit.

#### CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Tox. aig. 4; H312  
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Carcinogénicité, Catégorie 1B - Carc. 1B; H350  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

## 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

### MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

### Symboles :

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation) | SGH08 (Danger pour la santé) |

### Pictogrammes



### Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	215-535-7	25 - 50
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	202-496-6	< 1

### MENTIONS DE DANGER:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H350	Peut provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux   organes sensoriels.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260A Ne pas respirer les vapeurs.  
 P280K Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

**Intervention ::**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**AUTRES INFORMATIONS:**

**Dangers supplémentaires (statements):**

EUH208 Contient 2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28). Peut produire une réaction allergique.

**Précaution - Extra:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

25% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.  
 25% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.

Contient 28% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**Etiquetage selon la Directive Européenne COV (2004/42/EC):** 2004/42/EC IIB(e)(840)  
 545 g/l

**2.3 .Autres dangers**

Inconnu

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

**3.2. Mélanges**

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de calcium	(N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6	25 - 50	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7	25 - 50	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Irr. de la peau 2, H315 Nota C Tox.aspiration 1, H304 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Résine alkyde	(N° CAS) 68459-31-4	10 - 25	Substance non classée comme dangereuse

Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de sulf hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	(N° CAS) 68953-58-2 (N° CE) 273-219-4	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Copolymère du 1(Ethenyloxy)2-méthylpropane et du chlorure de vinyle	(N° CAS) 25154-85-2	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	(N° CAS) 100-41-4 (N° CE) 202-849-4	1 - 5	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 4, H332 Tox.aspiration 1, H304 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Noir de carbone	(N° CAS) 1333-86-4 (N° CE) 215-609-9	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	(N° CAS) 96-29-7 (N° CE) 202-496-6	< 1	Tox. aigüe 3, H301(LD50 = 100 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI) Tox. aigüe 4, H312(LD50 = 1100 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI) Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 1B, H350 STOT SE 1, H370 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

#### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Nocif par contact cutané. Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

#### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

#### Décomposition dangereuse ou sous-produits

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

#### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution

contre les décharges électrostatiques Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances au niveau du sol ou du plancher jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Valeurs limites d'exposition:**

**Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures) : 88.4 mg/m3 (20 ppm); VLCP contraignante (15 minutes) : 442 mg/m3 (100 ppm)	la peau
Carbonate de calcium	1317-65-3	VLEPs France	VLEP (8 heures): 10 mg/m3	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures) : 221 mg/m3 (50 ppm); VLCT contraignante (15 minutes) : 442 mg/m3 (100 ppm)	la peau
Noir de carbone	1333-86-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3.5 mg/m3	

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)  
VLEP  
Valeurs limites de moyenne d'exposition  
/

**Valeurs limites biologiques**

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	IBE France	Acide mandélique	Créatinine dans les urines	ESW	1500 mg/g	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	IBE France	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans les urines	EOS	1500 mg/g	

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)

EOS : En fin de poste

ESW : En fin de poste, en fin de semaine.

**Les procédures de surveillance recommandées:** Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

#### Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

#### Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

#### *Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Noir
Odeur	Odeur caractéristique
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	135 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	1 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	7 % en volume
Point d'éclair:	24 °C
Température d'inflammation spontanée	500 °C
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	1 833,3333333333 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	0,6 kPa
Densité	1,2 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	1,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

### 9.2. Autres informations:

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	43,5 %

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.  
étincelles et / ou flammes

### 10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts  
Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
------------------	------------------



Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

#### Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### Contact avec la peau:

Peut être nocif par contact avec la peau. Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

#### Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Les vapeurs émises pendant la cuisson peuvent provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements des yeux, douleurs, larmes, vision brouillée ou floue.

#### Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### Autres effets de santé:

#### Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonance dans les oreilles. Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

#### Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

#### Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour

ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigüe**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000 mg/kg
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Cutané	Lapin	LD50 > 4 200 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 29 mg/l
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	Rat	LD50 3 523 mg/kg
Copolymère du 1(Ethenyloxy)2-méthylpropane et du chlorure de vinyle	Cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Copolymère du 1(Ethenyloxy)2-méthylpropane et du chlorure de vinyle	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Cutané	Lapin	LD50 15 433 mg/kg
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 17,4 mg/l
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Ingestion	Rat	LD50 4 769 mg/kg
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Noir de carbone	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 12,6 mg/l
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Cutané	Classification officielle	LD50 1 100 mg/kg
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Ingestion	Classification officielle	LD50 100 mg/kg
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Inhalation - Vapeur	Rat	LC50 estimé à 20 - 50 mg/l

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Lapin	Moyennement irritant
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Lapin	Moyennement irritant
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Rat	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Lapin	Irritant

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
-----	------------	--------

	mes	
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Lapin	Moyennement irritant
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Lapin	Irritant modéré
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	Lapin	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Lapin	Corrosif

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Humain	Non-classifié
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Cochon d'Inde	Sensibilisant

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité cellules germinales**

Nom	Route	Valeur
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	In vitro	Non mutagène
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	In vivo	Non mutagène
Copolymère du 1(Ethenyloxy)2-méthylpropane et du chlorure de vinyle	In vitro	Non mutagène
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	In vivo	Non mutagène
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	In vitro	Non mutagène
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	In vivo	Non mutagène

**Cancérogénicité**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Cutané	Rat	Non-cancérogène
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	Multiplés espèces animales.	Non-cancérogène
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	Multiplés espèces animales.	Cancérogène
Noir de carbone	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Inhalation	Multiplés espèces animales.	Cancérogène

**Toxicité pour la reproduction**

**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
-----	-------	--------	------------	---------------	--------------------

**3M(TM) REVETEMENT ANTI-GRAVILLONNAGE TEXTURE NOIR PN 08868**

Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL Non disponible	Pendant l'organogenèse
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multipl es espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pendant la grossesse
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 4,3 mg/l	avant l'accouplement et pendant la gestation
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 200 mg/kg/day	2 génération
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 200 mg/kg/day	2 génération
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 600 mg/kg/day	Pendant l'organogenèse

**Lactation**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	Souris	Non classifié pour les effets sur ou via l'allaitement

**Organe(s) cible(s)**
**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Système auditif	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 6,3 mg/l	8 heures
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,5 mg/l	Pas disponible
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multipl es espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 250 mg/kg	Non applicable
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Ingestion	Dépression du système nerveux	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professio	NOAEL Non disponible	

35)		central		nnel		
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Rat	NOAEL 100 mg/kg	

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Système nerveux	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,4 mg/l	4 semaines
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Système auditif	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 7,8 mg/l	5 jours
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multipl <span>es</span> espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Inhalation	Coeur   Système endocrin <span>e</span>   tractus gastro-intestinal   système hématopoïétique   muscles   Rénale et / ou de la vessie   Système respiratoire	Non-classifié	Multipl <span>es</span> espèces animales.	NOAEL 3,5 mg/l	13 semaines
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	Système auditif	Non-classifié	Rat	NOAEL 900 mg/kg/day	2 semaines
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 500 mg/kg/day	90 jours
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	Foie	Non-classifié	Multipl <span>es</span> espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Ingestion	Coeur   la peau   Système endocrin <span>e</span>   os, dents, ongles et / ou les cheveux   système hématopoïétique   système immunitaire   Système nerveux   Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 1 000 mg/kg/day	103 semaines
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	2 années
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	103 semaines
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,4 mg/l	28 jours
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,4 mg/l	5 jours
Éthylbenzène (REACH	Inhalation	Système endocrin <span>e</span>	Non-classifié	Souris	NOAEL 3,3	103 semaines

**3M(TM) REVETEMENT ANTI-GRAVILLONNAGE TEXTURE NOIR PN 08868**

Reg. Nr: 01-2119489370-35)					mg/l	
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,3 mg/l	2 années
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux   muscles	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 4,2 mg/l	90 jours
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Inhalation	Coeur   système immunitaire   Système respiratoire	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 3,3 mg/l	2 années
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Ingestion	Foie   Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 680 mg/kg/day	6 Mois
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Inhalation	système hématopoïétique	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 0,36 mg/l	28 jours
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Souris	NOAEL 0,01 mg/l	90 jours
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,44 mg/l	28 jours
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Ingestion	système hématopoïétique	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 25 mg/kg/day	90 jours
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Ingestion	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 100 mg/kg/day	90 jours
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg/day	90 jours
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	Ingestion	Foie   Rénale et / ou de la vessie   Coeur   Système endocrine   os, dents, ongles et / ou les cheveux   système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 335 mg/kg/day	90 jours

**Danger par aspiration**

Nom	Valeur
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	Risque d'aspiration
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	Risque d'aspiration

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH

## UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

## 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	>100 mg/l
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Boue activée	Estimé	3 heures	NOEC	157 mg/l
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	4,36 mg/l
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	2,6 mg/l
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	3,82 mg/l
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,44 mg/l
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,96 mg/l
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	56 jours	NOEC	>1,3 mg/l
Résine alkyde	68459-31-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>300 mg/l
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>=100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Boue activée	Expérimental	49 heures	EC50	130 mg/l
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Atlantic Silverside	Expérimental	96 heures	LC50	5,1 mg/l

**3M(TM) REVETEMENT ANTI-GRAVILLONNAGE TEXTURE NOIR PN 08868**

Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	3,6 mg/l
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Crevete mysidae	Expérimental	96 heures	LC50	2,6 mg/l
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	4,2 mg/l
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,8 mg/l
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,96 mg/l
Copolymère du 1(Ethenyloxy)2-méthylpropane et du chlorure de vinyle	25154-85-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	281 mg/l
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	16 mg/l
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	201 mg/l
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	2,6 mg/l
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	>=100 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1.4 jours (t 1/2)	
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	90-98 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OECD 301F - Manometric Respiro
Résine alkyde	68459-31-4	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	3 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique	OCDE 301D



Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes			DBThO	
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.26 jours (t 1/2)	Méthode non standard
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	70-80 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	ISO 14593 Carbone inorganique dans l'espace de tête
Copolymère du 1(Ethenyloxy)2-méthylpropane et du chlorure de vinyle	25154-85-2	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	21.6 jours (t 1/2)	Méthode non standard
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	18 jours (t 1/2)	Méthode non standard
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Expérimental Biodégradation	21 jours	Demande biologique en oxygène	14.5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	Méthode non standard

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)	1330-20-7	Expérimental BCF - Truite arc-en-ciel	56 jours	Facteur de bioaccumulation	25.9	
Résine alkyde	68459-31-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite	68953-58-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Expérimental BCF - Saumon	42 jours	Facteur de bioaccumulation	1	Méthode non standard
Copolymère du 1(Ethenyloxy)2-méthylpropane et du chlorure de vinyle	25154-85-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-	96-29-7	Expérimental BCF- Carp	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<5.8	OECD 305C-Bioaccum degré de poisson

2119539477-28)

**12.4. Mobilité dans le sol:**

Pas de donnée de test disponible

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne**

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

**12.7. Autres effets indésirables**

Pas d'information disponible.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

**Code déchets EU (produit tel que vendu)**

08 01 11\* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereux.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	<b>Transport routier (ADR)</b>	<b>Transport aérien (IATA)</b>	<b>Transport maritime (IMDG)</b>
<b>14.1 Numéro UN</b>	UN1139	UN1139	UN1139
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	SOLUTION D'ENROBAGE	COATING SOLUTION	COATING SOLUTION
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III

<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non dangereux pour l'environnement	Not applicable	Not a Marine Pollutant
<b>14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Please refer to the other sections of the SDS for further information.	Please refer to the other sections of the SDS for further information.
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC</b>	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
<b>Température de régulation</b>	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
<b>Température critique</b>	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
<b>Code tunnel ADR</b>	(E)	Not Applicable	Not Applicable
<b>Code de classification ADR</b>	F1	Not Applicable	Not Applicable
<b>Catégorie de transport ADR</b>	3	Not Applicable	Not Applicable
<b>Coefficient multiplicateur ADR</b>	0	0	0
<b>Code de ségrégation IMDG</b>	Non applicable.	Not Applicable	NONE
<b>Transport non autorisé</b>	Non applicable.	Not Applicable	Not Applicable

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Éthylbenzène (REACH Reg. Nr: 01-2119489370-35)	100-41-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
2-Butanone-oxime (REACH Reg. Nr: 01-2119539477-28)	96-29-7	Carc. 1B	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1

Xylène (REACH Reg. Nr: 01-2119488216-32)

1330-20-7

Gr.3: non classifié

Centre International de  
Recherche sur le  
Cancer (CIRC)**Tableau des maladies professionnelles**

4bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

**15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Liste des codes des mentions de dangers H**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H350	Peut provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux   organes sensoriels.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raison de la révision:**

Section 15 : Tableau des maladies professionnelles. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le

suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**